

Article	Numéro du tarif	Droits de douane ad valorem			Importation réglementée à compter du 1/10/50 (voir ci-dessous)
		P.B.	N.F.	T.G.	
Cireuses et polisseuses de planchers ...	427	10 %	25 %	35 %	"A"
Appareils pour la destruction des ordures ménagères .....	427a	Franch.	10 %	35 %	"A"
Séchoirs à cheveux .....	445k	15 %	22½ %	30 %	"A"
Fers à repasser .....	445i	12½ %	22½ %	27½ %	"A"
Repasseuses .....	427	10 %	25 %	35 %	"A"
Presse-fruits .....	427a	Franch.	10 %	35 %	"A"
(moteurs électriques s'y rattachant)	445g	15 %	22½ %	37½ %	"A"
Bouilloires .....	443 (3)	15 %	22½ %	30 %	Néant
Humidificateurs portatifs .....	427	10 %	25 %	35 %	Néant
(moteurs électriques s'y rattachant)	445g	15 %	22½ %	37½ %	Néant
Rasoirs et taille-barbe .....	445j	Franch.	Franch.	10 %	"A"
Grilles-pain de toutes sortes .....	443 (3)	15 %	22½ %	30 %	Néant
Nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires .....	415	5 %	20 %	25 %	"A"
Gaufriers .....	443 (3)	15 %	22½ %	30 %	Néant
Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada .....	441	10 %	22½ %	30 %	"A"
Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada ....	441e	Franch.	10 %	30 %	"A"
Cartouches .....	441	10 %	22½ %	30 %	"A"
Bâtons et balles de golf .....	511	20 %	30 %	35 %	"A"
		-10 %			
Cannes à pêche .....	511b	Franch.	20 %	35 %	"A"
Moulinets .....	440j	Franch.	20 %	30 %	"A"

"A"—Contingenté pour pays désignés; non contingenté pour pays non désignés.

"B"—Permis exigés, pour tous pays, du ministère du Commerce.

**M. Blackmore:** Avant l'adoption de cet article, je tiens à protester contre l'imposition d'une taxe à l'égard des eaux gazeuses. J'ai parlé ce matin des bonbons. Voici maintenant ce que je pense des eaux gazeuses: elles fournissent une précieuse détente après l'effort. Je ne trouve pas d'autre explication à leur grande popularité. Si tel est bien le cas,—c'est bien l'effet qu'ont les eaux gazeuses sur celles de mes connaissances qui en consomment,—il est très inopportun de tenter d'empêcher les gens d'en boire. Je ne crois pas que nous ayons à utiliser, dans la poursuite de la guerre, un ou l'autre des ingrédients qui entrent dans la préparation des eaux gazeuses. Je doute fort également que nous ayons à recourir aux services du personnel compétent qui s'occupe actuellement de leur fabrication. S'il le fallait cependant, nous pourrions facilement remplacer ces gens par d'autres plus âgés qui ne peuvent pas se trouver d'emploi ou qui sont moins aptes physiquement. Je ne vois donc aucune raison qui puisse motiver l'imposition de cette taxe à l'égard des eaux gazeuses et c'est pourquoi je m'y oppose. J'ai déjà expliqué comment on pourrait se procurer ailleurs le revenu qu'on attend de cette taxe. J'engage le Gouvernement à songer sérieusement à supprimer cet impôt.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

Les annexes I et II sont adoptées.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. Knowles:** Avec l'autorisation de la Chambre.

**L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances)** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

## SÉNAT ET CHAMBRE DES COMMUNES

### INDEMNITÉS DE SESSION ET PAIEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT

**L'hon. Alphonse Fournier (au nom du premier ministre)** propose la deuxième lecture du bill n<sup>o</sup> 7 concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

—Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. St-Laurent) sera à la Chambre dans un instant.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai fort peu de choses à ajouter à ce que j'ai dit ce matin. Cette mesure s'impose afin de permettre à la